

BULLETIN MUNICIPAL



SOMMAIRE

La commune

Famille et solidarité p 14

Cadre de vie p 16

Sortir à Bû p 19

Patrimoine p 23

Communication p 24

p 2

Le Maire à votre écoute

Disponible et à l'écoute des Buxois, Mr le Maire Pierre SANIER, vous reçoit avec ou sans RDV les samedis de 9h à 12h.

> Vous pouvez le joindre au 06 82 08 57 42

Mairie de Bû

Place des Halles 28410 Bû Tél. : 02 37 82 10 27



mairie de Bû 28410



Panneau Pocket

Chères Buxoises, chers Buxois,

Après le tournant de fin 2023, ce début d'année marque l'entrée dans la dernière ligne droite de toutes les équipes mobilisées autour du programme « **Bourg Centre** ».

Cela sera l'achèvement de 6 années de réflexion et de travail qui met en lumière les commerces existants ainsi que la création des 9 nouveaux commerces et services de proximité de notre village.

La qualité de vie dans le village où nous habitons est fondamentale. Ici, à BÛ c'est une réalité dont chaque Buxois est conscient.

Grâce à la création des places de stationnement, vous êtes de plus en plus nombreux à faire vos achats dans vos commerces « Bureau de tabac/presse, boucherie, épicerie, boulangerie, fleuriste, pharmacie, toiletteuse ... ».

Prochainement, par une belle journée printanière, qui fait la beauté de nos paysages, vous découvrirez la nouvelle piste cyclable.

Un projet de restauration de la place de la Mairie est à l'étude. L'objectif est de vous proposer un lieu de balades fleuries et embaumées, en permettant de mieux desservir les services publics et les commerces au travers des allées végétalisées où joueront les enfants.

Je tiens aussi à saluer l'engagement des agents de la ville qui mettent leur énergie et leurs compétences, au quotidien, à votre service.

C'est en effet grâce à eux que BÛ accueillera la journée du 4 mai de 10H à 17H, la «**RENCONTRE JARDIN ET NATURE** » sur la place de la Mairie.

Des Olympiades inter-village auront lieu du 25 mai au 8 juin.

Un programme d'animation vous sera proposé afin d'y participer en famille.

Bref, l'année est lancée et tout porte à croire qu'elle sera riche en évènements, en festivités et en réalisations!

Bien cordialement, Votre Maire Pierre SANIER

CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPAL

Extrait de séance du 12 décembre 2023

Le conseil municipal a débattu et délibéré sur :

Autorisation de dépense Autorisation de dépense exceptionnelle Contrat d'assurance statutaire et habilitation du Centre de Gestion

Modification du temps de travail inférieur à 10% Création de 2 emplois permanents

Pour rappel, les séances sont ouvertes au public





DÉCÈS

26/02/2024 -Mr HADJADJ Dominique 09/12/2023 - Mr HADJADJ Samuel 12/08/2023 - Mme LEBAS née BELLIER Odile

Nous adressons à leur famille nos sincères condoléances.



NAISSANCES

RATKOCERI Arijon né le 29/11/2023

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents

Extrait de séance du 29 janvier 2024

Le conseil municipal a débattu et délibéré sur :

Demande de subvention FDI Amendes de Police 2024 - rue de la Libération Demande de subvention FDI 2024 - Place des Halles

Demande de subvention FDI 2024 - Rue des Halles Proposition de sortie du Syndicat

d'Assainissement et de Drainage de la région de Marchezais

Proposition de ventes de terrains communaux - Le Silo

Prestation Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Espace Public »

Approbation de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables

Mise à jour du tableau des effectifs Demande de subvention labellisation 2024 – aide à l'animation bibliothèque



Elections Européennes le 9 juin 2024

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen. Pour la France, elles auront lieu le 9 juin 2024.

Les électeurs français seront appelés aux urnes pour élire les représentants français. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour.

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au vendredi 3 mai ou par téléprocédure sur les listes électorales.



FAIRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Ravalement, construction, abris de jardin, clôture, changement de fenêtre, panneaux solaires... Vous pouvez adresser vos demandes de travaux à la mairie de manière dématérialisée en utilisant la plateforme <u>e-permis.fr</u>.

Le dépôt et le suivi de votre dossier en ligne sont possibles 24h sur 24h et restent gratuit.

Pour accéder à la plate-forme : www.e-permis.fr

Astuces:

- N'oubliez pas de préparer une version numérique des pièces à joindre au dossier.
- Pour vous aider, un tutoriel est accessible à l'adresse suivante : http://tuto.e-permis.fr/

LES DEMANDES DE TRAVAUX QUE VOUS POUVEZ RÉALISER SUR E-PERMIS.FR

- Permis de construire,
- · Permis d'aménager,
- · Permis de démolir,
- Déclaration préalable,
- Demandes de certificats d'urbanisme a et b

VOTRE DOSSIER PASSERA PAR PLUSIEURS ÉTAPES

- Une fois votre demande faite, vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique sous un délai d'1 jour.
- Par la suite, vous recevrez un accusé de réception électronique avec un numéro de dépôt ainsi qu'une date de dépôt sous un délai de 10 jours. Celui-ci vous confirmera la bonne réception par nos services de votre demande.
- Suivant le type de demande, un certain nombre de notifications peut vous être transmises durant l'intégralité de la procédure d'instruction : notifications de délais, demandes de pièces, décisions.

Rappel : le dépôt d'un dossier sous format papier, directement en mairie ou par envoi postal, demeure encore possible.

PATRIMOINE

APPEL AUX DONS POUR LA RESTAURATION DES SCULPTURES ET TABLEAUX DE L'ÉGLISE DE BÛ



Votre aide est plus que jamais nécessaire pour nous aider à surmonter le coût important des travaux engagés et continuer à faire vivre ce patrimoine local.

Vous pouvez faire un don par chèque, à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Église de Bû » et l'envoyer à :

Fondation du Patrimoine, DR Centre Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18 Sur le site Internet : www.fondation-patrimoine.org/59186

Montant des dons

Montant à atteindre

6 770€

50 000 €

13%

Donateurs 33

jours restants 693



France SERVICES : Les Services Publics près de chez vous !

Les agents de notre France Services vous accompagnent pour vos démarches administratives numériques. Elle se compose d'un guichet et de bureaux équipés d'ordinateurs et de téléphones en accès libre ou sur rendez-vous.





Pierre SANIER, Maire de Bû a inauguré la France Services le 1^{er} Mars

Les secrétaires de Mairie Laetitia Clergeau et Filiz ATA MERSIN

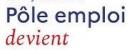
Permanences du conseiller numérique du conseil départemental intervenant 1 fois par mois dans notre France Services. Répond à toute question d'ordre numérique (hors démarches administratives dans ces cas se tourner vers nous).

Contacter la Mairie pour prendre vos rendez-vous au 02 37 82 10 27

Prochaines dates de permanences de 10h à 11h30 :

- 26 mars 2024
- 23 avril 2024
- 21 mai 2024
- 25 juin 2024

Au 1er janvier 2024





L'objectif de France Travail : garantir un accompagnement et des services encore plus adaptés aux besoins des personnes sans emploi et des entreprises qui recrutent sur l'ensemble du territoire, grâce à une coopération renforcée avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Ce changement de nom marque une première étape vers la mise en place progressive d'un accompagnement renouvelé aussi bien pour les personnes en recherche d'emploi que pour les entreprises. Cet accompagnement renouvelé est le résultat de consultations larges menées auprès des demandeurs d'emploi, des employeurs et des professionnels de l'accompagnement.

Il se traduira par la mise à disposition de nouveaux services coconstruits avec nos partenaires, acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, pour favoriser le retour à l'emploi de tous et faciliter les recrutements.

ADIE

Nathalie PIGA HERMANGE 13 rue des Livraindières 28100 DREUX

Tél: 06 14 91 82 07 npigaherlange@aie.org J'ai un projet de création d'entreprise, comment m'y prendre ?

Je me pose des questions pour développer mon activité, vers qui
me tourner ?

Ce n'est pas toujours simple de s'y retrouver quand on est entrepreneur.

Pas de panique, nous sommes là!



Entreprendre, c'est possible!

L'Adie est l'association solidaire qui défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

Nous n'acceptons pas le gâchis des talents qui ferait qu'en France la création d'entreprise serait réservée à ceux qui ont de l'argent, des diplômes ou des relations!

Depuis plus de 30 ans, notre réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise pour une économie plus inclusive.

Notre action

- ➤ Nous finançons tout type d'activité professionnelle jusqu'à 12 000 €.
- Nos spécialistes apportent un suivi personnalisé et gratuit pour chaque projet.
- Nous luttons contre les freins et les stéréotypes, pour que toute personne qui le souhaite puisse devenir entrepreneur.

Nous vous finançons quel que soit votre métier :

Restaurateur, coiffeur, designer, agent de voyage, chauffeur, développeuse de jeux vidéo, photographe, maraîchère, sophrologue, peintre, gérant d'épicerie, éleveuse de lamas, ...

Apportez seulement votre détermination et votre talent!

Où que vous soyez sur tout le territoire français, métropolitain et outre-mer. Quel que soit votre statut en recherche d'emploi, salarié, micro-entrepreneur, en SARL, etc., vous êtes les bienvenus!

OSEZ AGIR... Devenez Pompier volontaire

sapeur-pompier **t**volontaire **=** moi aussi



... je ne me sens pas capable d'aller éteindre des feux

Mon rêve ne se réalisera jamais

C'EST FAUX!

Je peux être recruté pour assurer uniquement des missions de secours à personne



Je suis donc trop âgé pour être sapeur-pompier volontaire

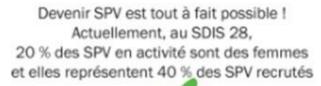
C'EST FAUX!

Le SDIS 28 recrute des SPV de 17 à 55 ans : je peux donc m'engager !

... je suis une femme

Etre sapeur-pompier, c'est un engagement au masculin!

C'EST FAUX!





SAPEURS POMPIERS

DE FRANCE

RECRUTEMENT SAPEUR-POMPIER DE FRANCE

Le Centre de Secours de Bu recrute des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

H / F de 17 à 55 ans.

02.37.62.57.41

territoiredudrouais@sdis28.fr

Retrouvez l'actualité du SDIS 28 sur notre site internet www.sdis28.fr et sur les réseaux sociaux













LE PETIT JOURNAL

Numéro 5 Mars 2024

SPECTACLE DE NOËL

Lundi 18 décembre après-midi, les élèves de l'école ont assisté à un spectacle de Noël réalisé par « La Caravane des Poètes », intitulé « La Boite à Merveilles ».

Il a été financé par la coopérative scolaire (grâce aux dons des parents en début d'année).



Pour les plus jeunes (PS au CE1), le Père Noël est passé à la fin du spectacle dans la salle de motricité leur donner le traditionnel sachet de chocolats offert par la mairie.

Pour les plus grands (CE2 au CM2), il est passé dans chaque classe.



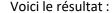
LES ATELIERS CUISINE DES CP

Les CP ont fabriqué les gâteaux de Noël.

Nous avons fait des groupes avec tous les CP, des mamans et la maîtresse. Nous avons cuisiné un pain d'épice, un gâteau au yaourt et des sablés de Noël. Les mamans ont cuit les gâteaux.

Le lendemain, nous avons partagé nos gâteaux avec tous les enfants de l'école. Les gâteaux étaient délicieux, tout le monde était heureux!

Texte dicté à la maîtresse, Stéphanie Seyrole par les CP de l'école.





Cette année, nous avons instauré un budget de classe de 100 € (argent venant de la coopérative scolaire) afin que les élèves puissent commander des jeux pour les récréations. Ainsi, du CP au CM2, chaque classe a géré son budget. Les délégués ont passé des accords avec les autres classes pour partager les jeux et donc « dépenser moins pour acheter plus ». Voici en images, quelques jeux achetés :









JEUX DE SOCIETE AVEC LES GS

Nous, les 8 CM1 de notre classe de CM1/CM2, nous sommes allés faire jouer les GS.

Nous avons fait des groupes de 2 : Thiméo et Alicia, Jade et Anaëlle, Rafael et Célyan et pour finir Gabriel et Joseph. Nous avons apporté des jeux et nous avons expliqué les règles aux élèves de GS.

Comme jeux, nous avons choisi : le Uno, le croque-carotte, le 7 familles, le devine-tête dessin , Monopoly junior, devine-tête grand et le trésor des lutins.

Le nombre d'élève de GS par groupe était 4 ou 5.

Nous avons tous adoré cette expérience.

Les GS ont bien aimé aussi.

Alicia, Anaëlle et Jade

LE PETIT JOURNAL

Ecole Primaire Thérézia et Roger Breton

Numéro 5 Mars 2024

Le projet marionnettes

Nous avons travaillé sur une œuvre qui parlait de marionnettes puis nous avons eu l'idée de faire un projet marionnettes : Fabriquer une marionnette et un fond pour le décor puis inventer une histoire.

Pour ce projet nous avons constitué des groupes de quatre élèves. Nous avions plusieurs choix de types de marionnettes : à gueule, à tiges, à doigt, à bâton, à gaine entre autres.

Certains ont choisi des marionnettes filles, d'autres un joueur de foot avec son ballon.

Concernant le matériel utilisé, nous pouvions prendre ce que nous voulions : cartons, papier Certains ont utilisé du carton, d'autres du papier mâché

Nous avons eu plusieurs séances : choix de la marionnette, brouillons, construction de la marionnette, mise en couleur, écriture de l'histoire. Il a fallu être créatifs!

Quand nous aurons tout terminé, nous pourrons montrer notre histoire aux plus petits en maternelle. Lilou ,Alyssa ,Gabriel, Lucien Cm1/ CM2 Mme Marquis

Projet marionnettes

Nous avons fabriqué des marionnettes par équipes de 3 ou 4. Vous pouvez les admirer sur les photos!





Nous allons faire un spectacle avec nos 8 marionnettes au mois de mai pour les élèves de l'école.

Nous avons utilisé de la laine, du carton, de la peinture, du tissu, du bois, des accessoires (yeux, fleurs ...). Nous n'avons rien acheté!

Nous avons fait principalement des humains (filles et garçons). Nous avons fait aussi des vampires, des fées, des pirates.

Nous avons utilisé parfois du journal (papier mâché) pour réaliser la tête de deux marionnettes.

Nous devons créer une histoire en utilisant toutes les marionnettes. Certaines équipes ont trouvé ce projet difficile d'autres non.













LE PETIT JOURNAL Ecole Primaire Thérézia et Roger Breton

Numéro 5 Mars 2024



Séances de piscine (CM2)

Lors de la première séance, lundi 27 novembre 2023, nous avons fait des exercices pour tester nos performances aquatiques.

Nous devions faire 7 séances, mais nous n'en avons fait que 5 car deux fois le bus n'est pas venu ! Ce n'est ni la faute de la mairie, ni la faute de l'école mais celle de la compagnie de car...

Les maîtres-nageuses ont constitué 3 groupes de niveau.

Nous avons fait deux séances de parcours de nage et après nous avons fait des toboggans.

Au début et à la fin de chaque séance nous allions dans les vestiaires, soit garçons soit filles. Certains avaient du mal avec l'eau et nous n'avons pas eu beaucoup de séances...

Sur les 28 CM2, 18 ont réussi à valider l'ASNS (Attestation Savoir Nager en Sécurité). Certains parents sont venus avec nous.

Nous avons tous bien aimé les séances de piscine !!!

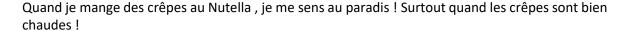
Maël, Nolhan, Hugo CM2



J'adore les crêpes car ça me rend heureuse!

J'adore les crêpes au sucre parce que ça croustille dans la bouche. Les crêpes, c'est fait pour être préparées en famille et j'adore cette odeur sucrée

Naëli - CM1/ CM2 Mme Marquis



Les crêpes à la confiture, c'est vraiment bon aussi.

Mais attention, les crêpes doivent être bien cuites, selon un temps précis! si elles sont trop cuites, elles ne sont plus bonnes.

Aleks CM1 CM2 Mme Marquis



Ça s'est passé à Bû

Pierre SANIER a présenté ses vœux ainsi que les projets et leurs évolutions. Il a remis les médailles du travail



Pierre SANIER a présenté le personnel communal :



Les Services Techniques



Les Secrétaires de mairie

Cérémonie des vœux du Maire 26 janvier 2023



La CHORALE DE BÛ a ouvert la cérémonie des vœux



Le personnel de l'école et de la cantine



Médaillés



L'heure de la retraite a sonné pour notre collègue Marie-Noelle LE CALLOCH, secrétaire de mairie à Bû depuis plus de 30 ans.

Le 23 février, lors de son pot de départ ses collègues, ses amis et ses proches sont venus lui souhaiter une bonne continuation dans cette nouvelle page de vie.

Monsieur Le Maire, Pierre SANIER et Madame Evelyne LEFEBVRE, conseillère municipale l'ont remercié pour son professionnalisme, son mérite, son assiduité, sa perspicacité et sa bienveillance au sein de l'équipée municipale.

C'était une soirée mêlée de joie et de tristesse, à nouveau toutes et tous nous lui souhaitons une joyeuse retraite, qu'elle soit passionnante et pleine de bonnes surprises.











Calendrier des Manifestations



Mise à jour trimestrielle

MARS

16/03/2024 - Carnaval Ecole Bussonnière

16/03/2024 – Salle des Fêtes - Soirée dansante couscous LRB

23/03/2024 – Salle des Fêtes - Concert Société Musicale

AVRIL

07/04/2024 – Foire à la puériculture Les Zébulons

13/04/2024 – Chasses aux œufs Ecole Bussonnière

13/04/2024 - Tournoi - Abuzif Poker

Week-end du 20/04/2024 - Salle des Fêtes Bourse aux vêtements - Epicerie Sociale

MAI

04/05/2024 – Bibliothèque et services techniques pôle espaces verts - Rencontre autour du jardin JUIN

02/06/2024 – LRB Rallye Touristique (olympiades inter villages)

21/06/2024 – Comité des Fêtes - Fête de la Musique

28/06/2024 – Kermesse Ecole Bussonnière

JUILLET

14/07/2024 - Fête Nationale - Comité des Fêtes

SEPTEMBRE

01/09/2023 - Foire à tout - LRB - Madame DEBREU - 06.37.78.21.05

OCTOBRE

Du 30/09/2024 au 06/10/2024 - Semaine bleue - CCAS

NOVEMBRE

23/11/2024 – Salle des Fêtes – Concert Société Musicale

DECEMBRE

07/12/2024 - Soirée dansante - Téléthon- - LRB - Madame DEBREU - 06.37.78.21.05

15/12/2024 – Marché de Noël – Ecole Bussonnière



DATE DE FERMETURE DE LA MAIRIE, AGENCE POSTALE COMMUNALE ET FRANCE SERVICES:

- Samedi 30 mars 2024
- Samedi 4 mai 2024
- Vendredi 10 mai 2024
- Samedi 11 mai 2024
- Samedi 18 mai 2024
- ❖ Samedi 13 juillet 2024
- Samedi 17 août 2024
- Samedi 2 novembre 2024
- Samedi 9 novembre 2024
- Samedi 28 décembre 2024



Centre Communal d'Actíon Socíale de Bû

Repas des ainés

Le 18 janvier, une cinquantaine de personnes ont bravé la neige et le verglas pour fêter la nouvelle année autour d'un repas à la salle des fêtes.

Un bon moment de convivialité

Au menu:



Croustade de saint jacques Sur fondue de poireaux

Suprême de volaille sauce crème Et sa garniture

Trou Normand
Fromage
Galette des rois frangipane ou pommes
Café – Thé



Visites à nos ainés

Courant janvier, la Vice-présidente du CCAS a rendu visite à nos ainés à la maison de retraite du château d'Abondant. Un moment d'échange avec la remise de quelques gourmandises pour commencer cette nouvelle

année.





Toute l'actualité sur www.bu-28.fr

HIPPOLYTE à BÛ

Scénario et dessin : Claude SERREAU

ENVOYER DES MESSAGES A HIPPOLYTE ET MILORD hippolyte.ronchonabu@gmail.com

























Le conseil d'Hippolyte : respectons la nature, laissons propres nos rues, trottoirs ,parcs et parkings



Le code civil fixe les règles précises sur la taille, la hauteur et la distance des plantations entre voisins. Ce que dit la loi.

Selon l'article 673 du Code civil, si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à côté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler. Cette règle est applicable quelle que soit l'espèce d'arbre en cause (arbuste, rosier, grand chêne, etc.).

Cependant, vous ne pouvez pas réaliser vous-même l'élagage.

Pour faire réaliser cet entretien, vous devez adresser à votre voisin une demande d'élagage par courrier.

Attention : selon la jurisprudence, si votre voisin n'est que locataire, ce n'est pas à lui mais au propriétaire du fonds d'effectuer l'élagage.

En cas d'absence de réponse ou de refus suite à votre lettre, différentes solutions s'offrent à vous. Elles vont de la tentative de médiation à l'action en justice.

Que dit la loi sur la hauteur et la distance des haies ?

D'après l'article 671 du <u>Code civil</u>, les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantées à plus de deux mètres de la propriété voisine.

Cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres.

Mais cette règle générale peut être écartée :

- > soit par des règlements particuliers : règlement de lotissement, <u>plan local d'urbanisme</u> ou plan d'occupation des sols édictés par les maires ou les préfets,
- > soit par des usages locaux, dûment reconnus.

Pour savoir si des règles de ce type existent dans votre commune, vous devez vous renseigner auprès de votre mairie.

Pour calculer la distance, il faut partir du milieu du tronc de l'arbre. Pour calculer la hauteur, il faut partir du sol jusqu'à la cime de l'arbre. Si jamais les distances minimales ne sont pas respectées, vous pouvez exiger de votre voisin qu'il arrache ou coupe les plantations concernées. Sauf, toutefois, si les règles de distance ou de hauteur ne sont pas respectées depuis plus de 30 ans (prescription trentenaire).

Que faire si mon voisin refuse d'élaguer ?

Si votre voisin ne respecte pas ses obligations malgré vos demandes répétées, vous avez la possibilité de recourir à la médiation ou à un conciliateur de justice afin de trouver une solution amiable. Vous pouvez aussi faire appel à une <u>médiation de voisinage</u>, en faisant notamment appel à l'ADIL du Loiret et d'Eure et Loir France Renov' au 02 38 62 47 07.

A défaut de solution, vous avez la possibilité de vous adresser directement au tribunal judiciaire ou au tribunal de proximité qui pourra ordonner la coupe, au besoin sous astreinte.

Que faire si une plantation gêne le passage dans la rue?

Vous devez également veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière.

Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une <u>injonction de faire</u>. L'article L. 2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).



Chroniques du jardin

Guillaume, Noëlia et Maxence en partenariat avec la Bibliothèque.

Les Plantes peu gourmandes en ressources par Maxence Gaffé

À l'heure du dérèglement climatique vient se poser la question de la pertinence du choix de plants, notamment au niveau de la consommation en eau de ceux-ci dont la gestion va devenir dans les années à venir un sujet de premier ordre y compris pour les jardiniers amateurs. Néanmoins, couvert végétal et arrosages limités peuvent être conciliables. À l'avant-garde, les horticulteurs et pépiniéristes mettent en avant des espèces à la fois belles et peu demandeuses en eau ainsi qu'en soin.



Voici quelques plantes aux propriétés intéressantes que vous pourrez retrouver dans les massifs de la commune.

De plus en plus courante dans nos jardins, la Verveine de Buenos Aires est une vivace qui tient son succès de ses pompons violets qui se balancent en été au gré du vent au bout de longues tiges herbacées.

Résistante à la sécheresse, elle a aussi l'avantage de se ressemer abondamment même dans des endroits incongrus, au sein d'une cavité entre deux pierres ou au milieu des gravillons. Sa taille en fait un excellent ornement au fond des massifs.



Verveine de Buenos Aires

Plante vivace aux multiples couleurs, l'Achillée Millefeuille est parfaitement rustique et s'accorde bien avec les graminées, on la retrouve notamment dans beaucoup d'exemples de prairies fleuries pour son côté sauvage et champêtre.



Achillée Millefeuille

L'Herbe à chat (Nepeta faassenii) est une Plante vivace aromatique à développement rapide, elle devient vite un petit buisson aux fleurs bleues-violettes dont le port rappelle la menthe et dont les feuilles dégagent une odeur puissante. Une fois bien installée, ses besoins en eau sont très restreints même en cas de période prolongée de forte chaleur.



L'Herbe à chat

Il convient de rappeler qu'il est bon de mettre toutes les chances de son côté en paillant au pied des plantes afin de conserver au maximum un sol frais et meuble (vous pouvez vous référer à l'article précédent), il convient également dans la mesure du possible de se tourner vers de l'eau de récupération plutôt que de l'eau potable.

Je recommande l'ouvrage « Les increvables au jardin, que planter pour moins arroser » aux éditions Rustica, écrit par Michèle et Jean-Claude Lamontagne et qui comporte une sélection de plantes économes en eau.

Vos questions à Maxence: bibliotheque@bu-28.fr



Place des Halles - BÛ







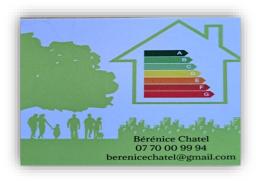


Retrouvez-les sur Facebook



Diagnostic de performance énergétique (DPE)





Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement (étiquettes A à G), en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de ce diagnostic est de réduire consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre et sert notamment à identifier les passoires énergétiques (étiquettes F et G). Il a pour objectif d'informer sur la « valeur verte », et de recommander des travaux à réaliser pour l'améliorer et d'estimer ses charges énergétiques".

Le DPE est demandé par les banques pour l'obtention d'un prêt à taux zéro ainsi que pour l'obtention des aides l'état pour la rénovation dite d'ampleur.

BIBLIOTHÈQUE





La Bibliothèque Municipale accueille l'Association Buxoise

Jeux d'aiguilles

Exposition d'ouvrages, point de croix et couture

27 mars -17 avril

2024

Aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.
Entrée libre - Tout public

Inauguration samedi 30 avril à 10h



Bû (28) SAMEDI 4 MAI 2024

10h-17h
Place de la Mairie
Entrée Libre - Tout Public

Bourse aux plantes - Exposants professionnels Conseils - Associations Nature Ateliers plantations - Conférences

Concours photo
Conte (gratuit - sur inscription)
Restauration sur place
contact et inscription bibliotheque@bu-28.fr
0643556683

BIBLIOTHÈQUE









Le comité des fêtes souhaite organiser une fête de la musique le vendredi **21 juin 2024 au soir.**

Nous recherchons des participants amateurs ou professionnels (bénévoles) musiciens, chanteurs sur BU et ses environs pour animer la soirée. Le but étant de passer un bon moment ensemble.

N'hésitez pas à nous contacter aussi bien pour participer que pour avoir des renseignements complémentaires par mail bucomitefetes@gmail.com ou au 06 14 75 43 38

Nous comptons sur vous

ASSOCIATIONS

Le 12 mars, M. Edouard LEBIAN, directeur du CCAS de Lucé accompagné de deux personnes sont venus assister au déroulement et fonctionnement de l'atelier cuisine.

L'épicerie sociale de Lucé souhaiterait ouvrir un atelier cuisine mais les personnes appréhendent à se lancer, elles ont donc pu assister à l'organisation et à la préparation du plat du jour : le pot au feu avec ses légumes de saison achetés chez le maraicher CONOIR et la viande du boucher de BÛ.





Le 28 mars aura lieu la collecte des élèves de l'école Thérézia Breton au profit de l'association avec la chaine solidaire.

A partir de Mai, l'épicerie Sociale va participer au projet territorial alimentaire du pays de l'agglo de Dreux en achetant aux producteurs locaux comme le Poulailler d'Havelu, La ferme Besnoit de Marcauseux et le Maraicher Conoir, en lien avec les ateliers cuisine pour valoriser auprès des familles "le Mieux Manger" et le local.

L'atelier cuisine participera aux Olympiades de Bû en proposant des compositions sucrées et salées sur un stand collation.

Une collecte intermédiaire au profit de l'association sera organisée en juin au magasin Leclerc d'Anet pour collecter des produits secs.







« Carton plein pour l'Écurie SC SPORT!»

Le premier concours de saut d'obstacles club et poney de l'année 2024 a eu lieu le 18 février aux écuries SC Sport, la nouvelle écurie de Bû qui a ouvert en mai 2023, et quel succès!

Plus de 110 cavaliers ont participé au concours avec un objectif en ligne de vue : se qualifier pour les championnats de France qui auront lieu cet été.

Malgré une journée pluvieuse, l'équipe de l'écurie SC Sport était ravie de recevoir 8 écuries extérieures venant des Yvelines et l'Eure-et-Loir.







Plusieurs dates de concours sont prévues dans les mois à venir :

Dimanche 10 mars 2024; dimanche 21 avril 2024; dimanche 19 et lundi 20 mai 2024 ainsi que le dimanche 16 juin 2024.

Amateur d'équitation ou non, venez rendre visite à l'écurie SC SPORT pour découvrir la discipline et vous restaurer à la buvette, sport et bonne humeur seront au rendez-vous.

Crédit photo : Jade Riffé - Photographe

Les Hôtels à Bû

Dans le livre **Bû en Eure et Loir**¹ il est rappelé que la commune comptait avant 1914 plus de 20 cafés dont 2 à Saint Antoine (un tenu par la famille Coutié²) et 2 aux Vignes. En 1960 il en restait encore 6 dont 3 cafés, hôtel et restaurant : l'hôtel Saint Pierre, l'hôtel du Centre et les Routiers.

L'hôtel Saint Pierre, rue des Francs Bourgeois comprenait un bar, une salle de restaurant et une salle pour

chambres pour les touristes,

les fêtes permettant d'organiser des banquets, des bals. Il y avait des



les voyageurs de commerce et même des patients atteints d'ulcères variqueux venus se faire soigner par le Docteur Galian dont la réputation dépassait largement la région. Il y eut même des Belges qui firent appel à ses bons soins!

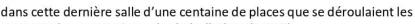


Le dernier restaurateur fut Monsieur Trouttot. L'établissement ferma ses portes dans les années 1990 et fut transformé en logements.

L'hôtel du Centre, situé Place des Halles cessa lui aussi son activité. Au départ épicerie, tabac, café, restaurant et hôtel, après 1945 il ne fut plus que café hôtel avec salle de billard.

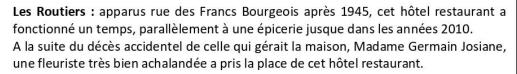


L'établissement comprenait au rez de chaussée la salle du café avec des tables, la salle de billard et à l'étage les chambres et la salle pour les fêtes avec scène et balcon. C'est

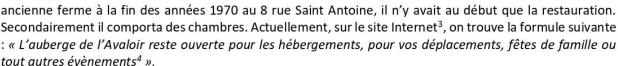


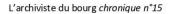
concerts des associations, des bals, l'arbre de Noël des enfants et même après-guerre des matchs de boxe.

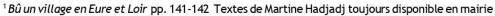
La dernière propriétaire fut Madame Auriau. Après la commune, les locaux furent achetés par Monsieur Pasquier électricien et devinrent donc privés.



L'Auberge de l'Avaloir les attelages comtois : est le plus récent et dernier site d'hébergement sur la commune. Créé par Mme et Mr Barbot dans les locaux d'une







² Voir panneau Saint Antoine à l'arrêt des bus



Les routiers

³ Accès internet par Auberge de l'Avaloir 28410 Bû

⁴ Comme dirait Michel Cymes: « c'est bon à savoir »





A l'initiative de la municipalité de BÛ, les Olympiades 2024 Inter-villages du Canton d'Anet auront lieu du 25 mai au 8 juin 2024 dans les 15 communes participantes : Abondant, Anet, Berchères sur Vesgre, Broué, Bû, Chérisy, Germainville, Gilles, La Chapelle Forainvilliers, Le Mesnil Simon, Oulins, Saint Lubin de la Haye, Serville, Sorel Moussel, Saint Ouen Marchefroy.

Les Olympiades ont pour objectif d'impliquer le plus grand nombre d'habitants de notre canton, en famille ou entre amis. L'important sera de participer quel que soit son âge, son autonomie car il ne s'agit pas de réaliser des performances sportives. Seule l'envie de partager de bons moments devra être la principale motivation.

Début avril, sera diffusé le programme complet dans toutes les communes sur les 3 week-ends, avec les téléphones et les lieux d'inscriptions. Pour clore ces évènements sportifs et ludiques, le 8 juin 2024 vers 16h00, nous organisons un défilé de toutes les communes dans BÛ, suivi de la remise des récompenses, d'un apéritif et d'une paëlla et pour terminer sur une soirée dansante.

Les villages de Broué & de Bû rendent hommage aux victimes de la chute du Bombardier Lancaster tombé à Broué le 08 Juillet 1944.

Afin de célébrer cet évènement, nous vous convions à une journée commémorative qui se déroulera

le Samedi 29 Juin 2024.

Programme de la journée :

- 10 h : Commémoration au cimetière de Broué (Rdv Parking des écoles)

- 11 h 30 : Vin d'honneur dans la cour de la Mairie de Broué

- 12 h 30 : Déjeuner à la salle des Fêtes de Broué

- 14 h 30 : Présentation du vitrail de l'église, et passage au monument aux morts de Broué

- 15 h 30 : Commémoration au cimetière de Bû

- 18 h : Messe à l'église de Bû

- 19 h : Cocktail dinatoire à la salle Maurice Cornillon



Mairie de Broué Merci de confirmer votre présence par mail avant le 15 mai 2024 : mairiedebroue@wanadoo.fr

944 -> 2024